



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exonération

Question écrite n° 131577

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur le régime d'exonération de la taxation des plus-values concernant les biens cédés à un organisme HLM, régime qui a cessé de s'appliquer au 31 décembre 2011. Il s'avère que son abrogation pose de sérieux problèmes. En effet, une telle disposition facilitait singulièrement l'acquisition du foncier par les organismes HLM, tant auprès des particuliers que des sociétés. Il lui demande donc si, en vue de promouvoir une politique dynamique du logement social dans notre pays, le Gouvernement serait prêt à envisager de revenir sur cette suppression.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131577

Rubrique : Plus-values : imposition

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2639

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)